



# SDM-Information



L'information sur l'environnement des Mesnuls et de ses environs

Bonne année  
SDM

-4°C  
fin décembre



+18°C  
début janvier



3 НОВУМ  
ПОКОМ

## Du chaud et du froid...

Felice  
Anno  
Nuovo

### Edito

2022 est « passée », vive 2023! Nous souhaitons à chacun que cette année soit porteuse d'espoir, de réalisations heureuses et de réconfort pour ceux d'entre-nous affectés par l'épreuve.

La SDM célébrera, cette année, ses 45 ans d'actions au service de notre village et son environnement. Il y a 5 ans, pour ses 40 ans, la SDM écrivait « la SDM s'efforce d'informer au plus juste sur les sujets touchant l'environnement et le cadre de vie. Il ne s'agit ni de dénigrer ni de trouver des vertus là où il n'y en a pas, mais comme tout lanceur d'alerte, de prévenir et d'agir contre ce qui lui semble mettre en cause le fragile équilibre de notre région et en particulier celui de notre village. »

C'est dans cet esprit que nous souhaitons travailler. Malheureusement ce n'est pas toujours possible, il faut en avoir l'envie, le sens de l'échange : la culture. Ce n'est pas vraiment le cas aux Mesnuls, les questions dérangent, on répond à côté ou on ne répond tout bonnement pas. Aussi savez vous que la SDM n'est favorable ni à l'extension du cimetière ni à la privatisation de la « Maison du Jardinier » dans les conditions actuelles. Mais ce ne sont là que deux des points qui l'ont conduite à s'opposer devant le tribunal administratif à la « 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des Mesnuls », la municipalité ayant au

### Au sommaire

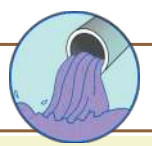
- Editorial
- Les stations d'épuration
- Le sas vélo
- Les terres de Thoiry
- Chut...
- Adhésion

préalable repoussé sa démarche gracieuse. Plus proluxe dans la victoire que dans les défaites, le bulletin municipal annonçait que la SDM doit s'acquitter de dépens à l'issue de cette action infructueuse. C'est hélas vrai mais parfaitement injuste. Nous ne faisons que demander l'application des règles d'urbanisme et de la Loi, réclamer une concertation équitable de la population avant toute modification et dénoncer la réduction de la surface constructible du terrain de nombre de Mesnulois. Nos arguments n'ont pas été reçus, considérés ou même compris en première instance. L'association, ne disposant pas de fonds publics et ne pouvant faire face aux coûts d'une procédure d'appel, a dû renoncer. Certains s'en réjouissent, soit ! Mais attention, il est loin d'être acquis que les Mesnulois tireront un quelconque avantage de ces remaniements.

En 45 ans, c'était la première fois que la SDM en appelait à la Justice, l'apprentissage est rude et l'affrontement financier bien trop inéquitable. Faut-il pour autant ignorer et laisser faire ? Ce sera à vous d'en juger et d'y répondre en soutenant l'activité de la SDM.

Il n'en reste pas moins que nous vous souhaitons une très bonne année et une bonne santé. Prenez particulièrement soin de vous.

Marc Rémond - Président



### Les stations d'épuration

frohes  
neves  
Jahr

Située dans les Yvelines la station d'épuration de « Achères » (le SIAAP) traite 60 % les eaux usées de la région parisienne. Cette station est énorme. Classée Seveso, elle utilise de nombreux produits chimiques et est sujette à de fréquents accidents entraînant parfois des pollutions importantes voire dramatiques. A juste titre, les Politiques du département souhaitent une gestion plus ouverte de ce site sensible et plus de transparence et moins de

satisfecit.

La gestion de l'eau et son traitement sont aujourd'hui au cœur des préoccupations. Beaucoup de stations d'épuration sont en mauvais état, saturées ou simplement archaïques. Pluies diluviennes ou incidents techniques, le danger est imminent pour nos champs et nos rivières. En matière d'eaux usées, on ne parle pas de simple pollution (s'il en est) mais d'une véritable agression de

l'environnement. Pour ce qui nous concerne, annoncé comme sujet d'intérêt majeur et primordial lors de la présentation du PLU 2015, nos stations semblent encore tenir.





## Le sas à vélo.

Présents depuis près de 25 ans sur nos routes au pied des feux tricolores et autres zones d'arrêt, les sas vélo sont matérialisés sur la chaussée par de petits vélos encadrés de tirets blancs. Lors de l'arrêt cet espace est réservé exclusivement aux vélos (sauf rares dérogations), il a pour fonction principale de permettre aux cyclistes :

- d'être (mieux) vus des autos et poids lourds à l'arrêt.
- d'accroître leur sécurité lors des départs, nécessairement poussifs.
- d'assurer la visibilité des trajectoires partant vers la gauche.
- de limiter la respiration des gaz d'échappement.

La réglementation, révisée déjà quatre fois, prescrit que ces dispositifs doivent être de préférence associés à une piste cyclable. On trouvera alors bien dommage que la réfection de la RD191 en octobre 2022 n'ait pas tiré avantage des 200 millions d'euros du plan vélo pour effectuer l'utile prolongement de la piste cyclable

commencée à l'Artoire et longeant Saint-Hubert. Mais peut-être y a-t-il plus utile et moins cher !

Enfin, on gardera en mémoire que, en théorie, une amende de 90 voire 135 euros et un retrait de 4 points sanctionnent le non-respect du sas vélo.



## Les terres de Thoiry

Zoo Safari de Thoiry avait pour projet d'ériger une colline de 15 mètres de haut dans l'enceinte de son parc. Cet aménagement controversé avait des contours et des motivations assez mal accueillis par les riverains et la population locale. Nous l'avons évoqué, c'était donc 400 000 m<sup>3</sup> de terres inertes qui devaient être transférés du lieu des travaux de construction de la ligne RER Grand Paris (Orsay) vers Thoiry.

Nul doute que tout ou partie de ces quelques 450 000 tonnes auraient traversé notre village, comme ce fut le cas, dans de plus faibles proportions, lors du transport des terres à dépolluer



suite à la fuite de pétrole TOTAL d'Autouillet.

Grace à l'action des associations locales de défense de l'environnement (Sauvons-les-Yvelines, Eparches, BVSM, ADEM, affiliés JADE tout comme la SDM) soutenue par les populations, les maires d'Autouillet et de Thoiry avaient ajourné leurs permis d'aménager. Aujourd'hui, c'est le parc lui-même qui retire son projet.

Nous nous réjouissons de cette évolution, mais restons toutefois en éveil, un nouveau revêtement n'étant jamais à exclure.

## Chut....



La tranquillité et la sérénité de nos villages sont trop souvent mises à mal. On l'entend et le voit bien chez nous ; la **chasse à courre** régulièrement enfreint les règles de la vénerie et pénètre des propriétés privées, les **poids-lourds** continuent leur menaçant défilé bruyant et polluant, les **hélicoptères** à toute heure du jour et de la nuit déchirent en vacarme le ciel de la commune.

A quelques exceptions près, où que nous soyons dans le village, on perçoit un bruit de fond incessant, augmenté de crêtes régulières provenant de **tronçonneuses** stridentes, de l'échappements libres de chauffards ou de Fangio d'un jour, des poids lourds aux remorques brinquebalantes ou en mal de manœuvre, etc. Alors, on entend ici et là « *il faut légiférer contre ça* ». Pourquoi en reparler puisque c'est fait aux Mesnuls ?

## Soutenez la SDM

Plus que jamais, la SDM a besoin de votre appui moral et financier. Les coûts administratifs et de gestion s'alourdissent, les ressources comme partout manquent.

Nous remercions très sincèrement les Mesnulois qui chaque année nous accordent leur confiance, leur geste fait sens. Plus nous serons nombreux mieux nous pourrions agir et défendre vos intérêts aujourd'hui pour demain.

### Adhère à la SDM

- Membre Actif : 20€
- Membre Bienfaiteur : 35€
- Membre Donateur : 100€ & 200€

Chèques adressés à notre adresse postale  
Contact à : [contact@sdm-lesmesnuls.fr](mailto:contact@sdm-lesmesnuls.fr)